

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 455 du 5 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1805836S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2398 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**Hily Stéphane** NIGEND : 218465 NLS : 8064939

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**Contet Sébastien** NIGEND : 188236 NLS : 8038624

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2018.

*Le colonel, commandant  
la gendarmerie de l'armement,  
D. RÉMOND*